

HAUTE-LOIRE

Bulletin N° 6
29 juin 2010
2 pages

LE STADE DE LA CULTURE au 29 juin 2010

Secteur en dessous de 900 m.	La lentille est au stade pleine floraison à début formation du grain dans les 2 premiers étages de gousses
Secteur au dessus de 900-1000 m.	La lentille est au stade apparition du bouton floral dit « stade torche » à pleine floraison

Les conditions météorologiques chaudes des derniers jours ont permis une croissance rapide de la culture. Mais le retard de développement est toujours de 8 à 15 jours, selon l'altitude.

La situation des parcelles est très hétérogène sur la zone.

L'ETAT SANITAIRE DE LA CULTURE :

Les conditions météorologiques actuelles, sont propices à l'installation des maladies. C'est le cas de la rouille.

Les maladies parasites

La rouille brune : à ce jour le réseau de parcelles d'observation fait apparaître les premiers symptômes sur le secteur de Bains – Vergezac. Les attaques sont observées sur des lentilles en floraison issues de semis précoces. Le seuil de nuisibilité, de 3 pustules de rouille brune et plus, présentes sur feuilles ou tiges, est atteint. La pression et les dégâts de la rouille ont été gravissimes sur ces secteurs en 2009.

Les conditions climatiques chaudes et orageuses de cette semaine sont favorables aux sporulations et contaminations de **la rouille** .

Les ravageurs de la culture

La Cécidomyie de la lentille est à surveiller à partir du stade 12 Feuilles de la culture. Le réseau de piégeage est en place. Les relevés effectués entre le 1 juin et 29 juin sur 6 parcelles font apparaître une très faible intensité des vols. Les captures cumulées sont entre 0 et 13 sur cette période, alors que le seuil de nuisibilité est pour l'instant fixé à plus de 300. Le risque est très faible pour l'instant et il est nul sur les zones à moins de 1000 m. car le stade sensible est dépassé. Sur les zones de plus de 1000.m. le réseau d'observation suivra dans les prochains jours.

CILVERPUY

Immeuble
Interconsulaire BP 63
- 43002 LE PUY EN
VELAY CEDEX -
Tél 04.71.02.60.44
Fax :04.71.02.89.90



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE - LOIRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n° 1008B06654
ISSN n°1254.6372

Le puceron vert est toujours présent dans certaines parcelles depuis plusieurs jours, mais pas d'évolution par rapport à la semaine dernière.

La Tordeuse du pois : Le réseau d'observation est en place sur les zones à moins de 1000 m. sur des parcelles au stade formation des gousses. Les premiers relevés au 29 juin, font apparaître que les vols d'adultes (papillons) sont assez intenses : 58 captures à Cerzat , 115 à St Christophe et 178 à Bains. Le seuil de nuisibilité est fixé à 850 captures cumulées sur une parcelle à partir du stade formation des gousses. Le risque est nul pour l'instant.

Conseils techniques du moment

1- Suivi des ravageurs de la culture

Actuellement aucun traitement insecticide ne se justifie pour les ravageurs. Le réseau de suivi des parcelles est en place sur l'ensemble de la zone :

- ⇒ Observation des ravageurs à venir (Cécidomyie à la floraison en dessus de 1000 m. et tordeuse du pois dès la formation des gousses)

2- Suivi des maladies parasitaires sur feuillage

Traiter contre la rouille : le seuil de nuisibilité est atteint sur le secteur de Bains et la partie basse de la commune de Vergezac.

La situation sanitaire décrite dans les parcelles, ci dessus, peut s'aggraver avec la prévision météorologique pluvio orageuse annoncée dans les jours suivants.

Pour les autres secteurs, vous devez visiter vos parcelles rapidement pour suivre l'évolution. Le seuil de nuisibilité est atteint si 50 % des plants que vous prélevez dans la parcelle est porteur de 3 pustules et plus de rouille.

Le dossier qu'a soutenu le CILVERPUY pour utiliser le fongicide ORTIVA a reçu un avis d'homologation définitif favorable en février 2010.

Utiliser ORTIVA ou AMISTAR (produit similaire) à base d'azoxystrobine à la dose de 1 litre/Ha. **Le délai avant récolte est de 28 jours.**

Pour les zones au dessus de 1000m., aucun traitement pour l'instant.

N'hésitez pas à faire remonter vos propres observations pour compléter ce dispositif. Vous devez surveiller vos parcelles au minimum une fois par semaine. Le prochain bulletin, édité dans 8 à 12 jours, fera le point sur l'évolution de cet état sanitaire de la lentille.

Conditions d'application des produits phytosanitaires fongicides.

Les traitements sont à appliquer de préférence :

- en début ou fin de journée et en tout cas en dehors des températures journalières supérieures à 20°
- avec un délais de 2 heures sans pluie
- avec un volume mini de bouille de 200 à 300 litres d'eau / Ha.